



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023

Délibération n°59/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : Cartoon Movie – Mars 2024

Avec près de 900 producteurs, investisseurs et distributeurs issus de 40 pays, le CARTOON MOVIE, installé à Bordeaux depuis 2017, est le forum européen de coproduction de longs métrages d'animation, un rendez-vous incontournable qui offre aux acteurs du secteur l'occasion de visionner tous les projets de films européens, qu'ils soient au stade de concept, développement ou production.

Avec le CARTOON FORUM, le forum toulousain de coproduction dédié aux séries d'animation, l'association internationale CARTOON, organisatrice des deux événements, a pour objectif de structurer et consolider l'industrie européenne du film d'animation.

En effet, le cinéma français d'animation fait preuve d'une vitalité exceptionnelle avec des studios qui recrutent en permanence. C'est le fruit d'une politique publique réussie qui a su créer en France, et spécialement à Angoulême en région Nouvelle-Aquitaine, un environnement stimulant pour l'animation. Ici, les studios, les écoles, les Talents sont reconnus dans le monde entier. Ils accueillent et confectionnent le meilleur de la production française et internationale.

C'est dans cette dynamique régionale que CARTOON prévoit d'organiser la 26^{ème} édition de CARTOON MOVIE à Bordeaux. Cette nouvelle édition sera organisée au Palais des Congrès de Bordeaux Lac, du mardi

5 au jeudi 7 mars 2024, avec le soutien du Programme MEDIA, du Centre national du cinéma et de l'image animée, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Métropole de Bordeaux.

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis pourrait renouveler, pour 2024, son partenariat avec CARTOON, et apporter un soutien financier annuel d'un montant de 30 000 € pour l'organisation des deux événements CARTOON MOVIE et CARTOON FORUM. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention signée entre le Pôle Image Magelis et CARTOON.

La présence de participants issus de 40 pays, ainsi que la couverture médiatique remarquable dont bénéficieront le Cartoon Movie et le Cartoon Forum (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribueront au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement international dans l'industrie de l'animation.

Des modalités sont prévues en cas d'annulation des éditions physiques de ces événements en lien avec un contexte sanitaire.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent le principe d'un partenariat entre CARTOON et le Pôle Image Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 30 000 €, au titre de l'édition 2024 du CARTOON MOVIE et du CARTOON FORUM ;**
- **autorisent Monsieur le Président à :**
 - **signer la convention de partenariat afférente et tous les documents relatifs à ce dossier ;**
 - **conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette manifestation.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

**Le Président,
Philippe BOUTY**

